RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE

DADN 1439 IDX0 CPT05620479472 IDX1 0 FADN

ATTESTATION « VERSEMENT DE CAPITAL »

Nous, BANQUE POPULAIRE OCCITANE, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit ; Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07022714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33/43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 560 801 300, Identifiant unique REP n° FR232581- 01QHNQ,

certifie qu'il a été déposé la somme de 1 000 €, Mille Euros , sur le compte bloqué numéro [redacted] au titre de la constitution de la Société SAS 7RX, dont le Siège Social est établi 4, Chemin des Chaumes 81600 GAILLAC.

Cette somme est constituée de la manière suivante :

Virement de 1 000 € n° W7G1SG0 La Banque Postale M. Sylvain LACHAUX

Ces sommes resteront bloquées jusqu'à l'immatriculation effective de la Société au registre du commerce et des société (production par la société d'un extrait d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gaillac, le 4 septembre 2026

Signature et cachet de la Banque

[redacted]

[redacted]

31135 BALMA Cedex - SIREN 560 801 300 RCS TOULOUSE

7RX

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Chaumes, 81600 GAILLAC
RCS ALBI

———

LISTE DES SOUSCRIPTEURS ET ETAT DES VERSEMENTS

Nom, prénom et domicile des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant des souscriptions en numéraire	Versements effectués
Sylvain LACHAUX	1000	1000 €	1000 €
TOTAL	1000	1000 €	1000 €

La présente liste constatant la souscription de 1000 actions de la société, soit la somme totale de 1000 euros ainsi que le versement de la totalité du montant nominal desdites actions, soit 1000 euros, est certifiée exacte et sincère par le Président de la SAS en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

